

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Focus-Human (I)

Code ISIN : FR0010209841

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com.

Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 24/09/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

Durée : Le produit a été créé le 14/02/1986 et sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net sur un horizon de placement recommandé de cinq ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces sociétés sont sélectionnées dans un univers de titres européens assimilés au « bien-être ». Le « bien-être » est appréhendé autour de deux axes fondamentaux : le bien-être lié à la vie privée (BEP : bien-être personnel) et le bien-être lié à la vie professionnelle (BET : bien-être au travail). Nous définissons le « bien être personnel » comme la satisfaction des besoins physiologiques, psychologiques, de sécurité, d'appartenance. Nous définissons le « bien-être au travail » comme la qualité des conditions de travail mises à disposition par l'employeur. Le concept de bien-être s'étend bien plus loin que la santé seule, englobant une variété d'aspects tels que le confort matériel, l'équilibre mental, l'exploitation de son plein potentiel, et la réalisation de ses désirs et aspirations. Nous privilégierons donc les valeurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, répondent à cette définition, et entretiennent aussi une relation de qualité avec leur salariés en tenant notamment compte de leur condition de travail. Enfin, afin de garantir une cohérence globale de la bonne gestion de cette thématique, le processus d'investissement permet d'éviter tout investissement dans un titre qui aurait une bonne performance sur l'un des axes définis mais qui aurait par ailleurs une très mauvaise performance sur l'autre axe.

□ Univers d'investissement initial

Il correspond :- de façon très majoritaire (>75%) aux actions européennes de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace économique européen (EEE) éligibles aux critères PEA fixés par la réglementation applicable de large et moyenne capitalisation ; ainsi que - et de façon minoritaire (<25%) aux actions des sociétés ayant leur siège au Royaume Uni et en Suisse ; La sélection de ces actions se fait tous secteurs d'activités confondus. Les actions qui sont retenues pour intégrer l'Univers d'investissement initial sont celles :- qui font l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données ; et qui présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion. Cet univers d'investissement correspond à environ 800 valeurs : les actions de large et moyenne capitalisation se définissent par une capitalisation boursière respective d'au-moins un milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au-moins deux millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les six derniers mois. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers

□ Univers d'investissement thématique

A partir de- l'«-Univers d'investissement initial », nous définissons un univers d'investissement thématique (l'« Univers d'Investissement thématique ») en sélectionnant les titres de l'univers d'investissement initial appartenant aux secteurs d'activités qui composent la thématique « bien-être » telle que : Santé, Voyages et loisirs, Produits Domestiques et de Soin Personnel, Distribution, Produits Alimentaires, Services commerciaux et professionnels, Transport, Automobile, Immobilier, Matériel technologique, Services aux collectivités, Services de Télécommunications, Assurance, Biens de consommation durables et habillement.

□ Univers investissable

L'univers investissable (l'« Univers Investissable ») correspond à l'univers d'investissement thématique auquel nous avons appliqué l'ensemble des filtres d'exclusion : filtre de conformité ESG, filtre de notation ESG, filtre thématique.

• **Filtres normatifs** :Les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, Science-based Targets Initiative (SBTi), politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon ...) sont exclus. Les politiques d'exclusions sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

• **Filtre de notation ESG (approche best in class)** : Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. L'application des filtres normatifs et du filtre de notation ESG permet d'exclure au moins 25% des valeurs de l'Univers

Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra financière des émetteurs.

□ Filtre de sélectivité thématique

Le « bien-être » est appréhendé autour de deux axes fondamentaux : le bien être lié à la vie privée (BEP : bien-être personnel) et le bien être lié à la vie professionnelle (BET : bien-être au travail). Pour quantifier la contribution d'une entreprise au bien-être humain, nous utilisons ces deux composantes permettant d'établir le « **Scoring BEP** » et le « **Scoring BET** » tels que définis dans le prospectus du fonds. Le « **Scoring BEP** » mesure l'intensité du lien de chaque entreprise avec le bien-être personnel. Le « **Scoring BET** » mesure l'intensité du lien d'une entreprise avec le bien-être au travail. Sur la base de ces deux analyses, le « **Scoring BEP** » et le « **Scoring BET** » sont combinés pour obtenir un « **Scoring Human** » mesurant l'intensité du lien d'une entreprise avec la thématique du bien-être humain dans sa globalité. La Société de Gestion s'engage à veiller à la bonne cohérence de l'Univers d'investissement avec la stratégie d'investissement. Elle s'engage à mettre en œuvre toutes actions correctives adéquates s'il apparaît des écarts de pondération significatifs pouvant générer des biais ESG. Pour ce faire, la Société de gestion s'engage à mettre en œuvre toutes actions correctives adéquates afin de limiter les éventuels risques d'incohérences entre l'univers et le portefeuille liés au traitement de la stratégie thématique et traduits par des écarts de pondérations significatifs pouvant entraîner des biais ESG. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers et du filtre thématique peuvent être sélectionnés.

Limites méthodologiques liées à l'approche « bien-être » : (i) Disponibilité de l'information : malgré les efforts mis en place par la Société de Gestion tel que le recours à un fournisseur de qualité, la disponibilité des données ne peut pas être assurée et peut représenter une limite dans l'analyse des performances (ii) Qualité de l'information : l'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées. Toute information utilisée pour l'analyse peut contenir des inexactitudes ou des omissions. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité des données et de leur utilisation (iii) Disparité entre les émetteurs en fonction des capitalisations : La capacité des entreprises à communiquer efficacement sur les enjeux suivis par le fonds peut être influencée par leur taille et leur capitalisation boursière. Par conséquent, les émetteurs de plus grande capitalisation sont souvent mieux représentés, ce qui peut introduire un biais dans la composition du portefeuille (iv) « Scoring Human » : le processus de sélection s'appuie sur une méthodologie de notation propre. Malgré les soins apportés par la Société de Gestion, cette méthodologie peut ainsi présenter certaines limites. Ainsi, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sur les enjeux liés au Bien Etre, la mesure et l'anticipation des pratiques restent un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la performance ainsi mesurée.

□ Sélection finale

Cette sélection finale des valeurs de l'« Univers investissable » s'appuie sur quatre éléments et analyses : analyse de tendance, analyse fondamentale, analyse de «bien-être humain » « Scoring Human » et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille et le respect d'une trajectoire de température du portefeuille de +2% à horizon 2100.Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. L'exposition globale du portefeuille se situera entre 75% et 105% de son actif net. Dans cette fourchette d'exposition, un minimum de 90% sera systématiquement investi en actions, dont au minimum 75% de l'actif en titres éligibles au PEA, à savoir des actions émises par des sociétés établies dans l'UE, et en Norvège. Dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%. Le fonds bénéficie du Label ISR.

Indicateur de référence : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le Fonds est géré activement, c'est-à-dire que l'objectif de gestion n'est aucunement de répliquer la performance d'un indice quel qu'il soit. Toutefois, afin de permettre aux investisseurs de situer le Fonds par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du Fonds avec l'évolution de l'indicateur de référence suivant (dividendes nets réinvestis).

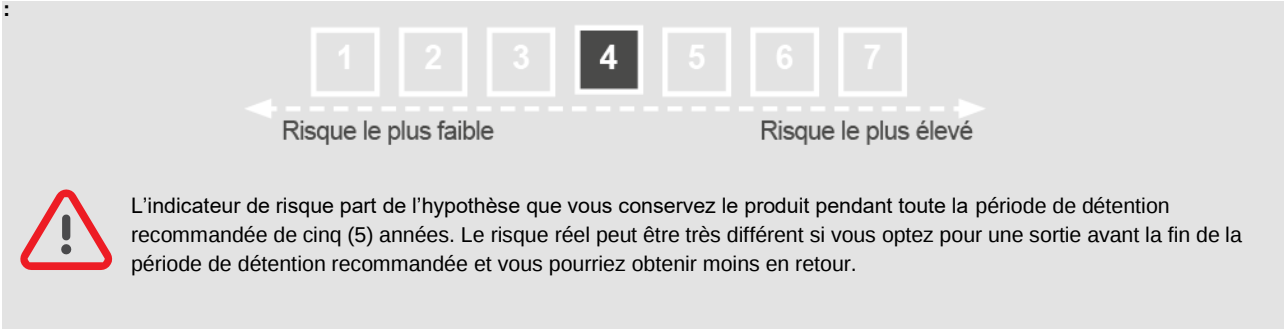
Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour ouvré jusqu'à 12h30 par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées et réceptionnées auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur (parts P et I), et auprès d'IZNES pour les souscripteurs autorisés à souscrire via la plateforme IZNES pour les parts

à inscrire ou inscrites au nominatif pur (part P). Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant. Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Nom du dépositaire : CACEIS BANK

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Opportunités. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir : - Risque de crédit : risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative. - Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 402 €	3 628 €
	Rendement annuel moyen	-65,98%	-18,35%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 236 €	9 143 €
	Rendement annuel moyen	-17,64%	-1,78%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 891 €	11 985 €
	Rendement annuel moyen	-1,09%	3,69%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 637 €	14 986 €
	Rendement annuel moyen	36,37%	8,43%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 04/2015 et de 04/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2015 et de 09/2020.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 10/2016 et de 10/2021.

*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	358 €	1 108 €
Incidence des coûts annuels**	3,58%	2,12% chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,81% avant déduction des coûts et de 3,69% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,56% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	153 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC l'an de la surperformance du Produit par rapport à son indice de référence (EURO STOXX EUR Rendement Net). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative tout en surperformant l'indice. Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds.	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier. La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/09/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.